

L'accessibilité aux situations de handicap chez Academic Dentaire

Chez Academic Dentaire, nous prenons le sujet du handicap au sérieux, nous nous engageons à :

- Recevoir les individus en situation de handicap en formation sans distinction ;
- Assurer l'équité des droits et des opportunités pour les personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent accéder à la formation et à la qualification, ainsi que valider leur parcours.

Cf. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail.

Nos actions :

- En augmentant la compétence de ses équipes (pédagogiques et autres) à mettre en place les mesures de compensation pour les personnes en formation en situation de handicap, autant que nécessaire.
Articles D5211-1 à D5211-6 et suivants du Code du travail
- Par l'amélioration de l'accessibilité pédagogique des formations : en concevant et en préparant l'accueil des personnes en situation de handicap avant même leur arrivée.
Référence : [Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.](#)
- En garantissant l'accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. [Accessibilité des ERP](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap **Madame Marine Vallier** par mail : contact@academicdentaire-lyon.com